



Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de Mouy

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le 27/06/2024  
ID : 060-200093516-20240624-2024\_09-DE

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)

E-mail : [smehe60370@gmail.com](mailto:smehe60370@gmail.com)

Site internet : [www.smehe-caunotable.fr](http://www.smehe-caunotable.fr)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs, dûment convoqué, s'est réuni le 24 juin 2024 en salle de conseil de la mairie de Berthecourt, 60 370 BERTHECOURT, sous la présidence de M. Didier POPOT.

#### Membres présents :

MEMBRES	
En exercice	Présents <b>10</b>
<b>18</b>	Votants <b>11</b>

Communes		Délégués
BAILLEUL SUR THERAIN	M. QUENTIER	Et Mme MOREIRA
BERTHECOURT	M. POPOT	
HEILLES		
HERMES	M. BALACHE	Et M. FRIN
HONDAINVILLE	Mme BRICHEZ	
ROCHY CONDE	M. ROUSSEL	Et M. ROUILLE
SAINT FELIX	M. LEBEGUE	
THURY SOUS CLERMONT		
VILLERS SAINT SEPULCRE	M. WAWRIN	

#### Procurations :

Monsieur BRIGAUD a donné pouvoir à Monsieur BALACHE.

Absents excusés : Messieurs MAYEUX, BRIGAUD et JAMBOIS et mesdames BORDERES et CANDILLON.

### Délibération n° 2024-09 : Elaboration du PGSSE

#### *Le Comité Syndical,*

Le Président indique la nécessité pour le syndicat de mener l'étude du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux potables (PGSSE).

La réglementation indique :

- PGSSE lié à la zone de captage à adopter avant le 12 juillet 2027,
- PGSSE lié à la production et à la distribution avant le 12 janvier 2029.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, à la majorité :

- ➔ **AUTORISENT** Monsieur le Président à lancer toutes procédures de mise en place de l'étude du PGSSE pour la zone de captage et pour la production et distribution,
- ➔ **RETIENNENT** la société Amodiag pour la mise en place du plan suivant le devis de 27 860 € HT,
- ➔ **SOLLICITENT** l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (50%),
- ➔ **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le 27/06/2024  
ID : 060-200093516-20240624-2024\_09-DE

S<sup>2</sup>LOW

Fait et délibéré à BERTHECOURT par les membres présents,  
Le 24 juin 2024

**Le Président, Didier POPOT**

SMEHE  
HERMES ET ENVIRONS  
60370



Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en Préfecture  
Le 27/06 / 2024 et publiée le 27/06 2024.  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de 2 mois à compter de laquelle elle est devenue exécutoire.  
Le Président  
Didier POPOT

SMEHE  
HERMES ET ENVIRONS  
60370

